

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio**

Band (Jahr): **20 (1902)**

Heft 93

PDF erstellt am: **24.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Abonnements:

Schweiz: Jährlich Fr. 6.
2^{tes} Semester . . . 3.
Ausland: Zuschlag des Porto.
Es kann nur bei der Post
abonniert werden.

Prix einzelner Nummern 10 Cts.

Abonnements:

Suisse: un an . . . fr. 6.
2^e semestre . . . 3.
Etranger: Plus frais de port.
On s'abonne exclusivement
aux offices postaux.

Prix du numéro 10 cts.

Schweizerisches Handelsamtsblatt

Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Erscheint 1—2 mal täglich,
ausgenommen Sonn- und Feiertage.

Redaktion und Administration
im Eidgenössischen Handelsdepartement.

Rédaction et Administration
au Département fédéral du commerce.

Paraît 1 à 2 fois par jour,
les dimanches et jours de fête exceptés.

Annoncen-Pacht: Rudolf Mosse, Zürich, Bern etc.
Insertionspreis: 25 Cts. die viergespaltene Borgiszeile (für das Ausland 35 Cts.).

Régie des annonces: Rodolphe Mosse, Zurich, Berne, etc.
Prix d'insertion: 25 cts. la ligne d'un quart de page (pour l'étranger 35 cts.).

Inhalt — Sommaire

Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.

Amtlicher Teil — Partie officielle

Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.

I. Hauptregister — I. Registre principal — I. Registro principale

Zürich — Zurich — Zurigo

1902. 7. März. Die Firma J. Tobler in Zürich I (S. H. A. B. Nr. 11 vom 12. Januar 1901, pag. 41) ist infolge Hinschiedes des Inhabers erloschen.

7. März. Inhaberin der Firma A. Tobler in Zürich I ist Anna Tobler, von Rehetobel (Appenzell A.-Rh.), in Zürich I. Coiffeurgeschäft; zahnärztliche Unternehmung, Strehlgasse 20.

7. März. Die Firma Balthasar Häberle in Winterthur (S. H. A. B. Nr. 300 vom 3. September 1900, pag. 1203) wird hiemit infolge Konkurses von Amteswegen gelöscht.

8. März. Inhaber der Firma J. Zollinger in Zürich IV ist Jakob Zollinger, von Zürich, in Zürich IV. Glasbläserei. Sonneggstrasse 3.

8. März. Inhaber der Firma Emil Vögeli in Zürich V ist Emil Vögeli, von Gächlingen (Schaffhausen), in Zürich V. Fabrikation von Flaschenverschlüssen und Flaschenhandel. Flaschengasse.

Bern — Berne — Berna
Bureau Biel.

1902. 7. März. Der Inhaber der Firma Ad. Saager in Biel (S. H. A. B. Nr. 54 vom 14. April 1883) ändert die Natur des Geschäftes ab in: Speziale-Cigarren- und Liqueurhandlung en détail. Geschäftslokal: Nidaugasse 25.

Bureau Laufen.

7. März. Der Verein unter dem Namen Eintracht Laufen in Laufen, (S. H. A. B. Nr. 134, II. Teil, vom 1. Dezember 1883, pag. 974; Nr. 176 vom 30. Mai 1899, pag. 711; Nr. 382 vom 23. November 1900, pag. 1531; Nr. 140 vom 18. April 1901, pag. 557) hat in der Generalversammlung vom 26. Dezember 1901 als Sekretär gewählt: Johann Strobel, von Bülhikon (Aargau), in Laufen, welcher mit dem Präsidenten des Vereins, Joseph Meyer, Buchbinder, von und in Laufen, kollektiv die rechtsverbindliche Unterschrift führt.

7. März. Der Verein unter dem Namen Schützengesellschaft von Laufen (S. H. A. B. Nr. 52 vom 20. Februar 1899, pag. 205) in Laufen hat in der Generalversammlung vom 5. Januar 1902 als Sekretär gewählt: Johann Strobel, von Bülhikon (Aargau), in Laufen, welcher mit dem Präsidenten Dr. J. J. Kleiber, Arzt, in Laufen, kollektiv die rechtsverbindliche Unterschrift führt.

Bureau de Porrentruy.

7. mars. Le chef de la maison Elie Froidevaux, à Porrentruy, est Elie Froidevaux, originaire de Muriaux et domicilié à Porrentruy. Genre de commerce: Fabrication d'horlogerie.

Freiburg — Fribourg — Friburgo

Bureau de Bulle (district de la Gruyère).

1902. 8. mars. Le chef de la maison Irénée Barbey, à Broc, est Irénée Barbey, fils Antoine, de Morlon, à Broc. Genre de commerce: Exploitation de l'hôtel de la Gruo. Bureau et établissement: au village.

8. mars. Les raisons suivantes sont radicales:
Martin Jorand, à Bulle (F. o. s. du c. du 14 avril 1898, n^o 117, page 481).

Vernaz Xavier, à Bulle (F. o. s. du c. du 9 février 1901, n^o 43, page 169).

Henri Vogel, à Bulle (F. o. s. du c. du 5 juillet 1894, n^o 159, page 649); les deux premières pour cause de faillite et la troisième pour cause de décès de leur titulaire.

Bureau d'Estavayer.

7. mars. Le chef de la maison Marie Carrel, aux Arbognes, rière Montagny-les-Monts, est, ensuite d'autorisation de son mari, Marie Carrel, née Blanchard, femme de Jean, de Siviriez, aux Arbognes. Cette maison a commencé le 3 mars courant. Genre de commerce: Exploitation de l'Auberge de l'Aigle noir, aux Arbognes.

8. mars. Le chef de la maison Michel Marie, à Bussy, qui commence dès ce jour, est, ensuite d'autorisation de son mari, Marie Michel, née Massot, épouse de Louis, de Cheyres, à Bussy. Genre de commerce: Exploitation agricole, ventes et achats de menu bétail.

8. mars. Le chef de la maison Corninboeuf Angèle, à Domdidier, qui commence dès ce jour, est, ensuite d'autorisation de son mari, Angèle Corninboeuf, née Corninboeuf, épouse de Cyprien Corninboeuf, fils François, de et à Domdidier. Genre de commerce: Exploitation agricole, ventes et achats de menu bétail.

Basel-Land — Bâle-Campagne — Basilea-Campagna

1902. 7. März. Arnold Lohner-Leuenberger, von Grindelwald, in Niederdorf, und Wilhelm Nägeli, von Reigoldswil, in Liestal, haben unter der Firma Lohner & Nägeli in Hölstein eine Kollektivgesellschaft eingegangen, welche mit der Eintragung im Handelsregister beginnt. Natur

des Geschäfts: Fabrikation von Uhrenbestandteilen (Fabrique d'Ebauches et de finissages Remontoir et à clefs).

7. März. Aus der Kollektivgesellschaft unter der Firma Saline Schweizerhalle von Glenc, Kornmann & Co in Schweizerhalle bei Pratteln (S. H. A. B. Nr. 219 vom 11. Oktober 1892, pag. 830) ist Witwe Fanny von Glenc-Münch infolge Todes ausgeschieden; sodann ist an Stelle der Gesellschafterin Olga von Glenc deren Ehemann, Benjamin Siegmund, von und in Basel, getreten. Die Vertretungsbefugnis des Gesellschafters Ludwig Kornmann ist erloschen. Der andere bisher zur Vertretung berechtigte Gesellschafter Hugo von Glenc wird kollektiv mit dem zum Prokuristen ernannten Wilhelm Frey-Freyvogel, von und in Basel, die rechtsverbindliche Unterschrift namens der Gesellschaft führen. Dem Prokuristen steht die Spezialbefugnis des Art. 423, Abs. 2, des Obligationenrechts zu, bei Veräusserung und Belastung von Liegenschaften mitzuwirken.

Appenzell A.-Rh. — Appenzell-Rh. ext. — Appenzello est.

1902. 8. März. Die Firma B. Kellenberger in Walzenhausen (S. H. A. B. Nr. 119 vom 18. Mai 1892, pag. 475) ist infolge Todes des Inhabers erloschen.

8. März. Inhaber der Firma Jakob Eisenhut in Heiden ist Johann Jakob Eisenhut, von und in Heiden. Natur des Geschäftes: Viehhandel. Geschäftslokal: Risi.

8. März. Aus der Verwaltung der Gemeindeanstalt Sparkasse der Gemeinde Walzenhausen in Walzenhausen (S. H. A. B. Nr. 123 vom 4. Mai 1895, pag. 531) ist der bisherige Kassier Joh. Jakob Sturzenegger ausgetreten. An seine Stelle wählte der Gemeinderat als Kassier Carl Kellenberger, von und in Walzenhausen. Laut gemeinderätlichem Reglement ist derselbe befugt, die rechtsverbindliche Einzelunterschrift namens der Gemeindeanstalt zu führen.

Waadt — Vaud — Vaud

Bureau d'Echallens.

1902. 6. mars. Le Syndicat agricole de Bottens, association dont le siège est à Bottens (F. o. s. du c. du 26 janvier 1897, n^o 23, page 90), fait inscrire que son comité est actuellement composé comme suit: Louis Bavaud, président; Edouard Bally, vice-président; Henri Guignard, secrétaire; Antonin Richoz, boursier; Placide Longchamp, membre; tous à Bottens.

Bureau de Lausanne.

8. mars. La société en commandite par actions Ch. Masson & Co, à Lausanne (F. o. s. du c. du 11 février 1902), a conféré à Paul Rochat, de l'Abbaye, domicilié à Lausanne, la procuration générale de la société.

8. mars. Dans son assemblée générale du 23 décembre 1901, la Société anonyme de la blanchisserie lausannoise à Lausanne, société anonyme dont le siège est à Lausanne (F. o. s. du c. du 20 mars 1899), a procédé à la nomination de son conseil d'administration et a désigné comme administrateurs: Eugène Rossier, Louis Welty, Charles Strudel, David Wyssbrod, tous à Lausanne, et François Grivel, à Evian. Le conseil d'administration s'est ensuite constitué en désignant pour son président: Eugène Rossier, entrepreneur, et pour son secrétaire: Charles Strudel, négociant, à Lausanne. Alfred Cottier, Charles Grobety et Jean Dissard sont démissionnaires.

8. mars. Dans son assemblée générale du 15 janvier 1902, la Société immobilière de Montémin, société anonyme dont le siège est à Lausanne (F. o. s. du c. du 24 juillet 1899), a nommé en qualité d'administrateur de la société Louis Blanc, gérant, à Lausanne, Alfred Cottier est démissionnaire. Le conseil d'administration s'est ensuite constitué en désignant comme président: Henri Moulin, poëlier, et comme secrétaire: Louis Blanc, gérant, domiciliés à Lausanne.

8. mars. Louis Kuranda, de Vienne (Autriche), domicilié à Lausanne, et Elisa Hamilton Swift, née Quin, épouse d'Edouard Arthur de Rosenkrantz, sujet autrichien, domiciliée à Clifton-Bristol (Angleterre), ont constitué sous la raison sociale Kuranda & Co, une société en commandite dans laquelle Louis Kuranda est associé indéfiniment responsable et Mad. de Rosenkrantz est commanditaire pour la somme de quinze mille francs. La société a son siège à Lausanne et a commencé le 1^{er} mars 1902. Genre de commerce: Exploitation d'un comptoir international de publicité. Bureau: 10, Rue des Terreaux.

8. mars. Le chef de la maison Francioli Baptiste, à Lausanne, est Jean-Baptiste Francioli, de Vignone (province de Novare), domicilié à Lausanne. Genre de commerce: Cafetier et ferrage et pose de menuiserie, 4, Rue de Couvaloup.

Genf — Genève — Ginevra

1902. 7. mars. Suivant procès-verbal dressé par M^{re} Charles-Alfred Cherbuliez, notaire, à Genève, le 25 février 1902, les actionnaires de la Société Immobilière du Chemin de Miremont, société anonyme ayant son siège à Genève (F. o. s. du c. du 15 juin 1899, page 799), réunis en assemblée générale extraordinaire, ont décidé l'augmentation du capital social qui sera porté de cent mille francs à cent-soixante-mille francs (fr. 160,000), par la création de 240 actions nouvelles de fr. 250 chacune, d'ores et déjà souscrites et intégralement libérées, et ont modifié les statuts en conséquence.

7. mars. Le chef de la maison C. Pellissier, à Plainpalais, commencée le 15 juillet 1901, est César-Auguste Pellissier, d'origine française, domicilié à Plainpalais. Genre d'affaires: Entrepise de charpente et menuiserie. Locaux: 23, Rue Goetz-Moulin (ancien Chantier-Louis Jacôte).

Compte de profits et pertes **de la Banque Populaire de Lugano, à Lugano**

pour l'exercice 1901.

(Sauf ratification statutaire.)

Doit						Avoir
Charges						Produits
			I. Frais d'administration.			
	45,277	60	Appointements et gratifications des employés et des agents.			
	538	55	Réparations et entretien du bâtiment de la banque.			
	4,500	—	Location des bureaux de la banque.			
	1,295	05	Chauffage et éclairage.			
	2,395	75	Fournitures de bureau (impressions, insertions, abonnements etc.).			
	8,133	52	Ports de lettres, dépêches etc.			
	1,650	—	Frais de confection de billets de banque.			
	1,949	55	Frais de concordat et pour achats d'écus.			
	962	37	Mobilier: Fournitures, entretien.			
69,289	2,587	46	Assurances, frais de voyage et divers.			
			II. Impôts.			
	1,888	50	Impôt fédéral sur billets de banque.			
	12,504	55	Impôt cantonal sur billets de banque (fr. 11,304.55 6‰ de l'émission et fr. 1200. — droit de garde).			
28,863	8,751	50	Autres impôts cantonaux.			
	5,719	30	Impôts communaux.			
			III. Intérêts débiteurs.			
			<i>a. Sur engagements en compte courant.</i>			
	8,893	83	A compte de banques d'émission et correspondants.			
	71,460	35	A comptes courants créanciers.			
	94,390	22	A dépôts en caisse d'épargne.			
			<i>b. Sur engagements d'autre nature.</i>			
			Sur obligations:			
	56,678.	24	Intérêts et coupons payés.			
	36,271.	68	Intérêts et coupons échus, non perçus.			
	92,949.	92				
288,088	34,611.	24	A déduire: Intérêts et coupons non perçus de l'année précédente.			
			IV. Pertes et amortissements.			
	2,581	75	Sur effets escomptés sur la Suisse.			
	54,400	—	" effets publics (moins-value).			
	4,800	—	" bâtiment de la banque.			
62,781	1,000	—	Allocation au fonds de bienfaisance et d'intérêt public.			
			VI. Bénéfice net.			
	4,834	12	Solde au 31 décembre 1900.			
107,846	103,011	88	Bénéfice net de l'année 1901.			
			I. Produit du compte d'effets de change.			
			Effets escomptés sur la Suisse:			
			Intérêts perçus	54,463.	25	
			Réescompte de l'exercice précédent à 6 %	9,640.	30	
				64,103.	55	
			A déduire: Réescompte au 31 décembre 1901 à 6 %	9,578.	03	54,525
			Effets sur l'étranger:			
			Intérêts perçus	21,883.	06	
			Réescompte de l'exercice précédent à 6 %	3,555.	40	
				24,918.	46	
			A déduire: Réescompte au 31 décembre 1901 à 6 %	3,855.	04	21,063
			Avances sur nantissements:			
			Intérêts perçus	16,510.	53	
			Réescompte de l'exercice précédent à 6 %	2,683.	80	
				19,144.	33	
			A déduire: Réescompte au 31 décembre 1901 à 6 %	2,809.	43	16,334
			II. Intérêts créanciers et commissions.			
			<i>a. Sur créances en compte courant.</i>			
			Des banques d'émission, correspondants et divers	33,015	76	
			" comptes courants débiteurs	201,672	70	
			" divers: Changes, commissions	12,418	09	
			<i>b. Sur autres créances et placements.</i>			
			D'effets publics:			
			Intérêts perçus sur les fonds publics propres	108,869.	49	
			Bénéfice sur le cours des fonds publics propres	9,623.	23	
			Prorata d'intérêts au 31 décembre 1901	19,980.	80	
				138,473.	52	
			A déduire: Prorata d'intérêts de l'exercice précédent	15,866.	65	
				122,606.	87	
			Commissions, etc., sur l'achat et la vente de titres pour compte de tiers	3,027.	60	125,634
			III. Produit des immeubles.			
			Du bâtiment de la banque	11,085	—	
			D'autres propriétés foncières	1,090	—	12,175
			IV. Droits et indemnités.			
			Droits de garde sur dépôts de titres et valeurs			918
			V. Produits divers.			
			Bénéfice sur billets de banque étrangers	10,351	61	
			Divers, coupons, monnaies étrangères etc.	5,104	58	15,456
			VI. Rentrées d'anciennes créances amorties.			
			Sur effets sur la Suisse	3,714	35	
			Sur comptes courants débiteurs	101	10	3,815
			VII. Solde du bénéfice de l'année précédente.			
			Report à nouveau			4,884
501,864		52				501,864

Annexe au compte de profits et pertes de la Banque Populaire de Lugano pour l'exercice 1901.

Répartition du bénéfice, suivant art. 9, 10 et 29 des statuts*).

Le bénéfice net de l'exercice 1901 (y compris le solde de 1900) est de	fr. 107,846. —
5 % dividende sur le capital versé de fr. 1,000,000. —	fr. 50,000. —
4 % " supplémentaire	" 40,000. —
Tantièmes au conseil d'administration, 10 % sur fr. 53,011. 88	" 5,301. 19
" au directeur et aux employés, 10 % sur fr. 53,011. 88	" 5,301. 19
Report à nouveau	" 7,243. 62 fr. 107,846. —

*) Art. 9. L'assemblée des actionnaires, sur la proposition du conseil d'administration, peut décider la création de fonds de réserve extraordinaires ou d'autres fonds avec des destinations spéciales.

Art. 10. Lorsque le fonds de réserve ordinaire arrive au 80 % du capital, et jusqu'au moment de devoir, cas échéant, le réintégrer, la quote-part des bénéfices et les autres revenus destinés à ce fonds, pourront être répartis comme dividende sur la proposition du conseil d'administration et délibération de l'assemblée des actionnaires à la majorité des 2/3 des voix.

Art. 29. L'exercice annuel finit le 31 décembre de chaque année. Sur le bénéfice net résultant du bilan après, cas échéant, les allocations spéciales aux fonds de réserve (art. 9), il sera premièrement réparti aux actionnaires un dividende de 5 % sur le capital versé.

L'excédant sera réparti de la manière suivante:

- 50 % dividende supplémentaire aux actionnaires.
- 30 % au fonds de réserve ordinaire.
- 10 % au conseil d'administration.
- 10 % au directeur et aux employés.

Lorsque le dividende total atteint 7 % du capital versé, le conseil d'administration pourra destiner une quote-part supérieure à 30 % au fonds de réserve ordinaire. Une proposition dans ce sens ne pourra être modifiée par l'assemblée des actionnaires qu'à une majorité des 2/3 des voix.

Les dividendes non encaissés après 5 ans deviendront propriété de la société et leur montant sera versé au fonds de réserve.

Bilan annuel de la Banque Populaire de Lugano, à Lugano, au 31 décembre 1901.

Actif

(Sauf ratification statutaire.)

Passif

I. Caisse.			I. Emission de billets.		
800,000	—	Couverture des billets en espèces ayant cours légal.	Billets en circulation	1,983,850	—
20,000	15	Dépôt à la chambre de compensation, compte A.	Propres billets en caisse	16,150	2,000,000
99,825	—	Autres valeurs en espèces ayant cours légal.	II. Engagements à courte échéance.		
919,825	—	Encaisse légale.	(Payables au plus tard dans les 8 jours.)		
16,150	—	Propres billets (voir annexe n° 1).	Banques d'émission suisses, comptes créanciers	11,700	50
80,850	—	Billets des autres banques d'émission suisses.	Correspondants créanciers	1,902,908	08
1,000	—	Dépôt à la chambre de compensation, compte B.	Comptes courants créanciers (voir annexe n° 3)	1,102,180	—
60,459	70	Autres valeurs en caisse.	Dépôts en caisse d'épargne (voir annexe n° 4)	596,346	04
II. Créances à courte échéance.			Intérêts non encaissés sur nos obligations	36,271	88
(Disponibles au plus tard dans les 8 jours.)			Dividendes non encaissés sur nos actions	973	—
61,053	61	Effets sur la place non rentrés.	Tantièmes	10,602	38
41,414	15	Banques d'émission suisses, comptes débiteurs.	III. Engagements sur effets de change.		
765,705	39	Correspondants débiteurs.	Traites et acceptations	—	61,986 83
78,105	08	Comptes courants entre la banque principale et ses agences.	IV. Autres engagements à terme.		
24,616	04	Divers: coupons, etc.	(Avec terme de remboursement dépassant 8 jours.)		
III. Créances sur effets de change.			Comptes courants créanciers (voir annexe n° 3)	1,263,931	29
Effets escomptés sur la Suisse:			Dépôts en caisse d'épargne (voir annexe n° 4)	2,528,097	48
538,319. 66	30	échus dans les 30 jours.	Obligations écbues, ou dont le remboursement peut	564,057	86
251,531. 71	31 et 60	" entre 31 et 60 "	avoir lieu dans le courant de l'année prochaine	1,100,159	70
293,444. 46	61 et 90	" " 61 et 90 "	Obligations dont le remboursement ne peut avoir lieu	—	5,456,246 38
88,015. 50	90	" après 90 "	dans le courant de l'année prochaine	—	—
Effets sur l'étranger:			V. Comptes d'ordre.		
168,377. 30	30	échus dans les 30 jours.	Fonds de bienfaisance et d'utilité publique (y compris	12,000	—
110,093. 65	31 et 60	" entre 31 et 60 "	l'allocation de 1901)	—	—
129,277. 90	61 et 90	" " 61 et 90 "	Récompte sur articles de l'actif (voir dans le compte	16,242	50
38,327. 32	90	" après 90 "	de profits et pertes)	90,000	—
Avances sur nantissement:			Bénéfice net à répartir pour l'année 1901	—	118,242 50
50,200. —	30	échus dans les 30 jours.	VI. Fonds propres.		
35,000. —	31 et 60	" entre 31 et 60 "	Capital versé	1,000,000	—
218,300. —	61 et 90	" " 61 et 90 "	Fonds de réserve statutaire	300,000	—
28,000. —	90	" après 90 "	Fonds de réserve supplémentaire (y compris l'allocation	50,128	—
IV. Autres créances à terme.			de 1901) (voir annexe n° 5).	7,243	62
(Disponibles après 8 jours.)			Report du solde de bénéfice pour l'année 1902	—	1,357,371 62
2,478,186	26	Comptes courants débiteurs, avec crédit couvert.			
1,310,574	—	Placements hypothécaires.			
610,200	—	Reports.			
V. Placements à terme indéfini.					
124,420	—	Actions			
1,653,163	50	Obligations } Suivant inventaire (voir annexe n° 2).			
1,777,583	50	Effets publics.			
270,618	93	Propriétés foncières non destinées à l'usage de la banque.			
VI. Valeurs en nantissement.					
Effets publics déposés à la caisse de consignation, en					
couverture du 60% de l'émission de billets de					
banque (voir annexe n° 2).					
VII. Placements fixes.					
240,000	—	Immeuble à l'usage de la banque à Lugano.			
30,000	—	" " " " " à Mendrisio.			
VIII. Comptes d'ordre.					
19,980	80	Prorata d'intérêts sur articles de l'actif (voir détail			
12,054,808	91	dans le compte de profits et pertes).			

Annexes au bilan annuel de la Banque Populaire de Lugano au 31 décembre 1901.

Annexe n° 1. Etat des billets de banque au 31 décembre 1901.

	Emission	en caisse	en circulation
15,000 billets de fr. 100 = fr.	1,500,000	9,800	1,490,200
10,000 " " " 50 = " "	500,000	6,350	493,650
25,000 billets	fr. 2,000,000	16,150	1,983,850

Annexe n° 3. Comptes courants créanciers.

Les créanciers en compte courant peuvent disposer de leur avoir:

Jusqu'à fr. 2,000 à vue.
De fr. 2,001 à " 5,000 à 5 jours de préavis.
" " 5,001 à " 10,000 à 10 " " "
et des sommes supérieures, suivant entente spéciale.

Les comptes courants créanciers se répartissent:

a. 399 comptes avec un avoir au-dessous de fr. 2,000	fr. 210,569. 88
218 " " au-dessus " " 2,000	
à fr. 2,000 par compte	486,000. — fr. 646,569. 88
114 comptes avec un avoir de fr. 2,000 à fr. 5,000	fr. 143,590. 12
104 " " au-dessus de " 5,000	
à fr. 3,000 par compte	312,000. — " 455,590. 12
Remboursables dans tous les cas dans les 8 jours	fr. 1,102,180. —
c. 51 comptes avec un avoir de fr. 5,000 à fr. 10,000	fr. 97,861. 70
58 " " " " supérieur à fr. 10,000	1,166,089. 59
Remboursables après 8 jours	1,263,931. 29
	fr. 2,366,091. 29

Annexe n° 4. Dépôts en caisse d'épargne.

Conditions de remboursement.

Les remboursements sont réglés par les dispositions suivantes:

Jusqu'à fr. 200 à vue.
De fr. 200 à " 500 après 10 jours de préavis.
" " 500 à " 1000 " 20 " " "
" " 1000 à " 2000 " 60 " " "
" " 2000 à " 3000 " 90 " " "
et pour sommes supérieures, après 6 mois de préavis.

Toutefois, si l'état de la caisse le permet, la Banque pourra rembourser à vue, toute somme supérieure à celles susindiquées. Pendant le terme du préavis, on ne pourra exiger ni dénoncer autre somme que celle préavisée.

Les dépôts en caisse d'épargne, se répartissent en:

a. 1685 déposants, avec un avoir au-dessous de fr. 200.	fr. 107,946. 04
2442 " " " au-dessus " fr. 200 à fr. 200 par compte	486,400. —
Remboursables dans tous les cas dans les 8 jours	fr. 596,346. 04
c. 2442 déposants, avec un avoir au-dessus de fr. 200, remboursables	
après 8 jours	2,528,097. 48
	fr. 3,124,443. 52

Annexe n° 5. Réserve supplémentaire.

Solde au 31 décembre 1900	fr. 50,000. —
Droit de transfert sur 128 actions	128. —
	fr. 50,128. —

Annexe n° 2 (Inventaire des titres) voir page 372.

Annexe n° 2. Inventaire des titres.

Désignation	Nominal	Cours	Somme	Désignation	Nominal	Cours	Somme
I. Obligations.				Report			
a. Formant la couverture du 60 % de l'émission.				4 % Ville de Rome (or)	80,000	86	68,800
8 % Canton de Berne	24,000	80	19,200	4 % " " Turiu	7,500	85	6,375
3 1/4 % " Fribourg	6,000	80	4,800	5 % " " Naples	6,700	80	5,360
3 1/4 % " St-Gall, remb. 1905	75,000	90	67,500	3 1/4 % Chemin de fer du Gothard	39,000	90	35,100
3 1/4 % " Bâle-Ville	50,000	90	45,000	3 1/4 % " " Central	1,000	90	900
3 1/4 % " Fribourg	45,000	90	40,500	3 1/4 % " " Jura-Berne-Lucerne	42,000	90	37,800
3 1/4 % " Lucerne	7,000	90	6,300	3 1/4 % " " Nord-Est	2,000	90	1,800
3 1/4 % " Neuchâtel	40,000	90	36,000	4 % " " d'Appenzell	500	97	485
3 1/4 % " Soleure	30,000	90	27,000	4 % " " Central	1,000	97	970
3 1/4 % " Tessin conv. 1893	68,000	90	61,200	4 % " " Nord-Est	2,500	97	2,425
3 1/4 % " Zurich	109,000	90	98,100	3 % " " Italiens	162,000	52	84,240
3 1/4 % " " 1897	35,000	95	33,250	3 % " " Lombards	14,500	65	9,425
3 1/4 % " St-Gall	14,000	95	13,300	3 % " " Méridionaux	190,500	56	106,680
3 1/4 % Banque cantonale de Zurich	50,000	95	47,500	3 % " " Sardes A	2,000	52	1,040
3 1/4 % " " Schaffhouse	200,000	93	186,000	4 % " " Méditerranée	135,000	86	116,100
3 1/4 % " " Neuchâtel	50,000	93	46,500	4 % " " Sicile	3,000	88	2,640
3 5/8 % " " Lucerne	50,000	99	49,500	5 % " " Centrale Toscane	3,000	88	2,640
4 % " " St-Gall	100,000	99	99,000	5 % Reute Italienne	361,100	86	310,546
4 % " " Zurich	25,000	99	24,750	4 % " Autrichienne (or)	30,000	95	28,500
4 1/4 % " " Zoug	50,000	99	49,500	5 % " " (papier)	fr. 10,000	95	9,750
3 1/4 % Chemin de fer Jura-Berne-Lucerne	98,000	90	88,200	3 % " " Allemande	fr. 5,000	95	4,750
5 % Reute Italienne	150,000	86	129,000	3 % Crédit Foncier Banque d'Italie	38,500	85	32,725
4 % Ville de Rome (or)	100,000	86	86,000	4 1/4 % " " Caisse d'épargne Milan	8,000	85	6,800
			1,319,600	3 1/4 % Banque hypothécaire suisse, Soleure	10,000	85	8,500
b. En possession de la Banque.				4 % " " canton Fribourg	6,000	85	5,100
3 % Emprunt Fédéral	1,000	90	900	4 1/4 % " " thurgovienne	15,000	95	14,250
3 1/4 % " " "	1,000	90	900	4 1/4 % " " chemins de fer orientaux, Zurich	5,000	95	4,750
4 % " " "	3,750	100	3,750	4 % " " Zur. Am. Trust, Zurich	89,500	90	80,550
3 % Canton de Genève (à primes)	500	100	500	4 % " " des chemins de fer Zurich	2,000	90	1,800
3 1/4 % " St-Gall, remb. 1905	107,000	90	96,300	4 % " " pour entreprises électriques, Zurich	18,000	90	16,200
3 1/4 % " Bâle-Ville	1,000	90	900	4 1/4 % " " pour entreprises électriques, Zurich	4,000	90	3,600
3 1/4 % " Fribourg	7,500	90	6,750	4 1/4 % " " industries électriques Bâle	30,000	97	29,100
3 1/4 % " Genève	13,000	90	11,700	4 % " " pour valeurs de transport	1,000	90	900
3 1/4 % " Soleure	6,000	90	5,400	8 1/2 % " " belge pour chemins de fer	75,000	85	63,750
3 1/4 % " Tessin, conv. 1893	95,000	90	85,500	2 % " " de l'Etat de Fribourg	5,300	55	2,915
3 1/4 % " " "	19,000	90	17,100	4 % Société Industrielle pour la Schappe, Bâle	8,000	90	7,200
3 1/4 % " " Vand	500	90	450	4 % " " Navigation & chemin de fer lac de Lugano	4,000	90	3,600
3 1/4 % " " Zurich	500	90	450	4 % " " du théâtre de Lugano	500	90	450
3 1/4 % " " Bâle-Ville	6,000	95	5,700	4 1/4 % " " Stahlab St. Moritz	30,000	90	27,000
4 % " " Genève	24,000	98	23,520	4 1/4 % " " pour transport de force motrice Rhein-			
4 % " " Lucerne	1,000	98	980	felden	13,000	95	12,350
4 % " " Zurich	3,000	98	2,940	4 1/2 % " " suisse électrique Alta Italia	15,000	85	12,750
3 1/4 % Ville de Bellinzona	3,000	90	2,700	4 % " " générale immobilière de Rome	2,750	70	1,925
3 1/4 % " " Lucerne	4,000	90	3,600	5 % Cal. Mortgage Bonds	4,000	100x5	20,000
3 1/4 % " " Lugano	9,000	90	8,100	Titres divers			14,300
3 1/4 % " " Zurich	20,500	90	18,450				1,653,163
3 1/4 % " " Lugano, Eau potable	8,500	95	8,075	II. Actions.			
3 1/4 % " " Unifié	16,000	95	15,200	N° 62 Banque cantonale tessinoise	160	9,920	
4 % " " "	16,000	97	15,520	50 Bankverein Suisse	600	30,000	
4 % " " Bellinzona	26,500	97	25,705	100 Banque commerciale italienne	600	60,000	
4 % " " Châtillard-Montreux	19,500	97	18,915	38 Société générale immobilière, Rome	110	5,700	
4 % " " Lausanne	17,000	97	16,490	25 Chemins de fer Méridionaux	600	15,000	
4 % " " Winterthur	2,000	97	1,940	Titres divers		3,300	
4 % " " Zurich	8,500	97	8,245	Actions		124,420	
4 % " " Milan	11,700	85	9,945	Obligations		2,972,763	
Report			441,205	TOTAL		3,697,183	

Annoncen-Pacht:
Rudolf Mosse, Zürich, Bern etc.

Privat-Anzeigen. — Annonces non officielles.

Régie des annonces:
Rodolphe Mosse, Zurich, Berne, etc.

CENTENAIRE DE 1903

Histoire du Canton de Vaud
par PAUL MAILLEFER

La première livraison vient de paraître.

L'ouvrage sera complet en dix livraisons mensuelles au prix de souscription de 70 centimes la livraison.
Sitôt la souscription close le prix de l'ouvrage en librairie sera de fr. 10 l'exemplaire broché et de fr. 14 l'exemplaire relié.

On souscrit chez les éditeurs Payot & Co à Lausanne et chez tous les libraires. — Demander le prospectus illustré. (448)

Chardonnet-Seidenfabrik-Spreitenbach
in Liquidation.Die Herren Aktionäre und Obligationäre werden hiemit höflichst ersucht, uns ihren Besitz an Aktien und Obligationen nebst Verzeichnis der Titelnummern bis spätestens **25. März** an folgende Adresse mitzuteilen: «Chardonnet-Seidenfabrik-Spreitenbach in Liq., Theaterstrasse Nr. 14, Zürich I. Die Gründe hierfür werden demnächst per Cirkular bekannt gemacht werden.

Zürich, den 10. März 1902.

(456)

Die Liquidationskommission.

Tausende von Losen
haben gewonnenohne dass ihre Besitzer dies wissen. Wer sich überzeugen will, ob seine Lose mit einem Gewinn herausgekommen sind, verschaffe sich den „Schweiz. Finanz- und Verlosungskalender“, der sämtliche Restantenlisten der Serien-Prämienlose enthält. Gegen Einsendung von **Fr. 1.50** zu beziehen von

(438)

Jean Frey, Buchdruckerei, Zürich.

Buchdruckerei JENT & Co in Bern.

Generalversammlung
der
Aktionäre der Bank in Winterthur,
Samstag, den 15. März 1902, morgens 11 1/4 Uhr,
im Kasino in Winterthur.

Nachtrag zu den Traktanden:

Neuwahl eines weitem Mitgliedes in den Verwaltungsrat an Stelle des am 1. März 1902 verstorbenen Herrn P. Reinhart-Sulzer senior.

Winterthur, den 7. März 1902.

Namens des Verwaltungsrates der Bank in Winterthur,

Der Präsident:

Der Direktor:

(449)

Dr. R. Ernst. Freimann.

Banque d'Escompte et de Dépôts à Lausanne.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée pour le samedi, 22 mars 1902, à 11 heures du matin, au siège de la Banque, Grand Chêne, Lausanne.

Ordre du jour:

- 1° Rapport du conseil d'administration et des contrôleurs sur les résultats de l'exercice de 1901.
- 2° Approbation des comptes et fixation du dividende.
- 3° Nominations statutaires.

Le bilan, le compte de profits et pertes et le rapport des contrôleurs sont à la disposition de MM. les actionnaires au siège social.

Les cartes pour assister à l'assemblée seront délivrées du 12 au 20 mars, contre dépôt des actions auprès des Etablissements suivants:

- à Lausanne: au siège social, 11, Grand Chêne,
- à Bâle: au Bankverein Suisse,
- à Zurich: à la Société de Crédit Suisse.

Lausanne, le 8 mars 1902.

Pour le conseil d'administration.

Le président:

F. de Charrière de Sévery.

(459)

Imprimerie Jent & Co à Berne.